

**CONCOURS EXTERNES POUR LE RECRUTEMENT DE GARDIENS DES CADRES
D'EMPLOIS DES PERSONNELS DE LA FILIERE SECURITE DES COMMUNES DE
NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**



AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1- CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins au cours de l'année 2020 et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier 2020, et être titulaires, au 04 septembre 2020 (date de clôture des inscriptions), au minimum, du brevet des collèges ou du BEPC ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ou supérieur.

Pour pouvoir s'inscrire au 1er concours : il faut justifier, au 04 septembre 2020 (date de clôture des inscriptions), de la citoyenneté calédonienne ou de 10 ans de résidence continus en Nouvelle-Calédonie.

2- QUEL CONCOURS CHOISIR ?

Le 1^{er} concours est ouvert aux citoyens de la Nouvelle- Calédonie **ou** aux personnes justifiant de plus de 10 ans de résidence continus en Nouvelle-Calédonie **ou** aux personnes étant mariées ou unies par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) ou un (e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie. (pages 5 et 6)

Le 2nd concours est ouvert à tous. (pages 7 et 8)

Les citoyens de la Nouvelle-Calédonie et les personnes résidant en Nouvelle-Calédonie depuis plus de 10 ans peuvent se présenter aux 2 concours.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1° En déposant un dossier d'inscription au Service des Ressources Humaines de la Direction Administrative de la Ville du Mont-Dore – situé 151 avenue du Grand Large, Immeuble Makatéa - bâtiment B, à Boulari au Mont-Dore - **uniquement les après-midi, entre 13h00 et 15h30.**

ATTENTION, pour la semaine du 31 août au 04 septembre 2020 inclus, la réception des dossiers sera effectuée dans la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, entre 13h00 et 15h30.

2° En envoyant votre dossier d'inscription par voie postale, au Service des Ressources Humaines de la Direction Administrative de la Ville du Mont-Dore à l'adresse suivante : **BP 3 – 98810 MONT-DORE** (le cachet de la poste faisant foi).

AVANT LE 04 SEPTEMBRE 2020 à 15 H 30

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA DIRECTION ADMINISTRATIVE DE LA VILLE DU MONT-DORE DANS LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSÉ

Renseignements complémentaires au 43.73.43 ou à l'adresse électronique suivante : srh@ville-montdore.nc

LES FONCTIONS

Les gardiens de la police municipale sont chargés avec les autres services concernés de garantir le bon ordre, la tranquillité et la salubrité publique.

Ils exercent leurs fonctions, exclusivement sur le territoire de la commune dont ils dépendent.

Ils rendent compte à leur supérieur hiérarchique de tous crimes, délits et contraventions dont ils ont connaissance. Ils constatent les infractions aux lois pénales et aux textes en vigueur pour lesquels ils ont compétence et ont obtenu mission, et recueillent tous les renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions.

Ils participent au fonctionnement du service dans lequel ils exercent leur activité.

LES ÉPREUVES (1^{er} et 2nd CONCOURS)

I – Épreuves d'admissibilité

1) Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un évènement survenu dans un lieu public (*coefficient 3 – durée 1h30*)

2) Réponse, à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte (*coefficient 2 – durée 1h00*)

II- Épreuves d'admission

1) Épreuves physiques et sportives (*coefficient 2*)

- Course à pied (1000m pour les hommes, 600m pour les femmes)
- Natation (50m nage libre)

2) Entretien avec le jury portant sur le fonctionnement général des institutions publiques et sur la motivation du candidat pour occuper un emploi de gardien de police municipale (*coefficient 2 – durée 20 mns*)

III- Épreuves facultatives (une épreuve au choix)

Le choix de l'épreuve doit **obligatoirement** être effectué lors du dépôt de dossier de candidature.

1) Épreuve écrite portant sur l'organisation administrative et politique du Territoire (*coefficient 1 – durée 1h00*)

2) Interrogation orale dans une des langues étrangères suivantes :

- anglais
- espagnol
- allemand
- japonais

(*coefficient 1 – préparation 10 minutes – durée 15 minutes*)

3) Épreuve écrite de langue régionale mélanésienne comportant la traduction d'un texte :

- aijië
- drehu
- nengoné
- païci

(*coefficient 1 – durée 1h00*)

Chaque épreuve est notée sur 20, chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Le nombre total de points pour être déclaré admissible est fixé à 50 points.

Le nombre total de points exigés pour être déclaré admis est fixé à 90 points.

Aucun candidat ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves d'admissibilité ne peut être déclaré admissible.

Seuls sont autorisés à subir les épreuves facultatives les candidats ayant passé avec succès les épreuves d'admissibilité.

Les épreuves facultatives comptent pour l'admission. Seuls les points au-dessus de 10 seront pris en compte.

Des annales sont disponibles sur le site internet de la Ville de Nouméa : www.noumea.nc rubrique « la Mairie recrute ».

DATES DES ÉPREUVES et NOMBRE DE POSTES

Calendrier prévisionnel :

Épreuves écrites d'admissibilité : novembre 2020

Épreuves facultatives écrites : décembre 2020

Épreuves facultatives orales : janvier 2021

Épreuves sportives : janvier 2021

Épreuve orale d'admission : janvier-février 2021

Ce calendrier peut être soumis à modification.

Les épreuves du 1^{er} et 2nd concours ne se déroulent pas simultanément.

Nombre de postes :

Nombre de postes ouverts : 10 en liste principale et 08 en liste complémentaire.

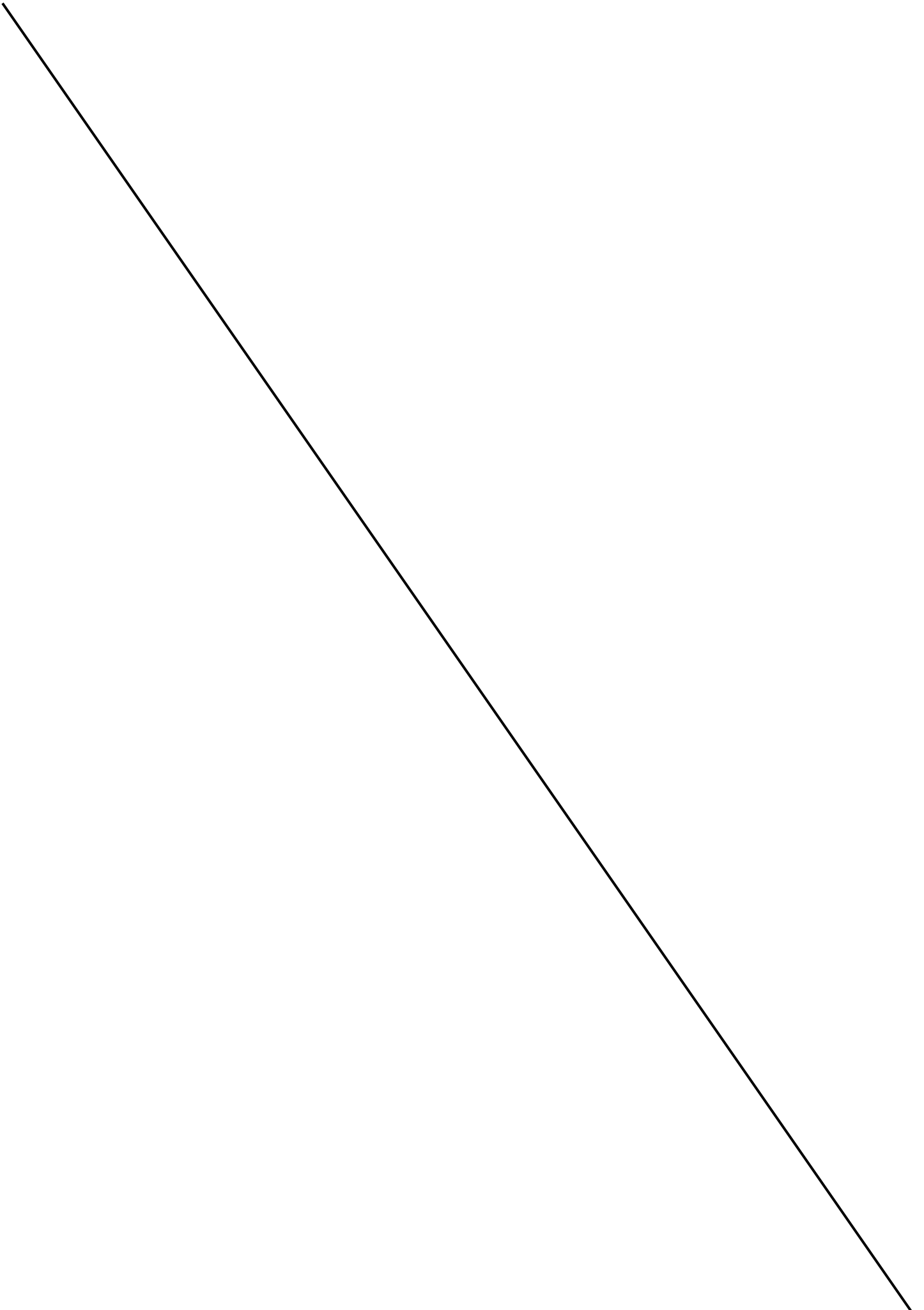
Étant un concours intercommunal, il est à noter que les candidats retenus pourront être affectés sur les communes du Mont-Dore, de Dumbéa ou de Païta.

APTITUDE PHYSIQUE

Les candidats sont invités à prendre connaissance de la délibération modifiée n° 15 du 21 décembre 1995 fixant les conditions d'aptitude physique des personnels des filières sécurité et incendie des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics (www.mont-dore.nc , rubrique « offres d'emplois », espace « offres proposées par la Mairie du Mont-Dore »).

ATTENTION !

En cas de succès au concours, la nomination en tant que GARDIEN ne pourra être prononcée que si le lauréat de concours remplit les conditions statutaires exigées, et notamment, d'aptitude physique.



INSCRIPTION AU 1^{er} CONCOURS EXTERNE
OUVERT AUX CITOYENS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET AUX PERSONNES JUSTIFIANT DE PLUS DE 10 ANS DE RÉSIDENCE CONTINUS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 04 SEPTEMBRE 2020 à 15H30

LES PIÈCES A FOURNIR

Liste des pièces générales :

- Les candidats devront s'acquitter d'un droit d'inscription fixé à 1000 F/CFP **à régler UNIQUEMENT auprès de la régie des recettes de la mairie du Mont-Dore**. Le reçu devra être joint au dossier d'inscription.

(Les timbres concours ne sont pas acceptés) ;

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé (page 6) ;
- Quatre enveloppes sans fenêtre timbrées à 140F.CFP et portant le nom et l'adresse du candidat ;
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Une photocopie du diplôme exigé (niveau V minimum) ;
- Un Curriculum Vitae ;
- Pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans, une photocopie de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Candidats en situation de handicap :

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription des pièces suivantes :

- une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
- **ET** un certificat médical ou une notification de la Commission de Reconnaissance du Handicap et de la Dépendance (CRHD) précisant les aménagements d'épreuves dont pourrait bénéficier le candidat

Pour justifier de la citoyenneté calédonienne (voir doc page 9) :

- photocopie de la carte électorale spéciale accompagnée de l'original,
- OU photocopie de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original.

Pour justifier des 10 ans de résidence continus en Nouvelle-Calédonie (voir doc page 9) :

- photocopie des quittances de loyer,
- OU photocopie des attestations de logement,
- OU photocopie des certificats de scolarité,
- OU photocopie des avis d'imposition,
- OU photocopie des attestations de travail,
- OU photocopie d'attestation de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale, etc...).

Pour les candidats mariés ou unis par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie, fournir l'ensemble des pièces suivantes (voir doc page 8) :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille ou extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil),
- **ET** un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie,
- **ET** l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – 1^{er} CONCOURS

M. Mme

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Tél/Mob :

Adresse électronique:

Adresse :

N°..... Rue :

B.P......

Complément adresse :

Code postal:.....

Code postal:..... Commune :.....

Commune:.....

CHOIX DES ÉPREUVES FACULTATIVES (1 seul choix possible)

<input type="checkbox"/> Épreuve écrite portant sur l'organisation administrative et politique du territoire	<input type="checkbox"/> Interrogation orale dans une des langues étrangères suivantes	<input type="checkbox"/> Épreuve écrite de langue régionale mélanésienne comportant la traduction d'un texte
	<input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> espagnol <input type="checkbox"/> japonais	<input type="checkbox"/> aijië <input type="checkbox"/> drehu <input type="checkbox"/> nengoné <input type="checkbox"/> païci

JE SOUSSIGNÉ(E), CERTIFIE SUR L'HONNEUR

- l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé,
- remplir les conditions réglementaires d'âge et de diplôme,
- jouir de mes droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire,
- être de nationalité française,
- être informé(e) qu'en cas d'accident survenant au cours d'une épreuve organisée par la Ville du Mont-Dore, cette dernière n'engage pas sa responsabilité.

J'autorise par ailleurs la Ville du Mont-Dore à transmettre mon CV aux employeurs publics en cas de réussite au concours.
Je déclare être conscient(e) que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraine la perte du bénéfice de l'admission au concours.

Ayant pris connaissance de l'intégralité du dossier, je sollicite mon inscription à ce concours.

Date et signature du candidat :

RÉCÉPISSÉ D'INSCRIPTION

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRÉSENTATION DU PRESENT RÉCÉPISSÉ

1^{er} concours EXTERNE ouvert à compter du 10 août 2020 - Gardiens – filière sécurité des communes de Nouvelle-Calédonie

NOM :

PRÉNOM :

NÉ(E) LE :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de celle-ci 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec le Service des Ressources Humaines de la Ville du Mont-Dore – Tél : 43. 73. 43

INSCRIPTION AU 2nd CONCOURS EXTERNE

OUVERT À TOUS

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 04 SEPTEMBRE 2020 à 15H30

LES PIÈCES À FOURNIR

Liste des pièces générales :

- Les candidats devront s'acquitter d'un droit d'inscription fixé à 1000 F/CFP **à régler UNIQUEMENT auprès de la régie des recettes de la mairie du Mont-Dore**. Le reçu devra être joint au dossier d'inscription.

(Les timbres concours ne sont pas acceptés) ;

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé (page 8) ;
- Quatre enveloppes sans fenêtre timbrées à 140F.CFP et portant le nom et l'adresse du candidat ;
- Une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité) ;
- Une photocopie du diplôme exigé (niveau V minimum) ;
- Un Curriculum Vitae ;
- Pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans, une photocopie de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Candidats en situation de handicap :

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription des pièces suivantes :

- une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
- **ET** un certificat médical ou une notification de la Commission de Reconnaissance du Handicap et de la Dépendance (CRHD) précisant les aménagements d'épreuves dont pourrait bénéficier le candidat.

**2nd CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE GARDIENS DES
CADRES D'EMPLOIS DES PERSONNELS DE LA FILIERE SÉCURITE DES
COMMUNES DE NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS**



FORMULAIRE D'INSCRIPTION – 2nd CONCOURS

M. Mme

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Tél/Mob :

Adresse électronique :

Adresse :

N°..... Rue :

B.P.....

Complément adresse :

Code postal:.....

Code postal:..... Commune :

Commune:.....

CHOIX DES ÉPREUVES FACULTATIVES (1 seul choix possible)

<input type="checkbox"/> Épreuve écrite portant sur l'organisation administrative et politique du territoire	<input type="checkbox"/> Interrogation orale dans une des langues étrangères suivantes	<input type="checkbox"/> Épreuve écrite de langue régionale mélanésienne comportant la traduction d'un texte
	<input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> espagnol <input type="checkbox"/> japonais	<input type="checkbox"/> aijië <input type="checkbox"/> drehu <input type="checkbox"/> nengoné <input type="checkbox"/> païci

<p>JE SOUSSIGNÉ(E), CERTIFIE SUR L'HONNEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé, - remplir les conditions réglementaires d'âge et de diplôme, - jouir de mes droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire, - être de nationalité française, - être informé(e) qu'en cas d'accident survenant au cours d'une épreuve organisée par la Ville du Mont-Dore, cette dernière n'engage pas sa responsabilité. 	<p>J'autorise par ailleurs la Ville du Mont-Dore à transmettre mon CV aux employeurs publics en cas de réussite au concours.</p> <p>Je déclare être conscient(e) que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours.</p> <p>Ayant pris connaissance de l'intégralité du dossier, je sollicite mon inscription à ce concours.</p>
	<p>Date et signature du candidat :</p>

RÉCÉPISSÉ D'INSCRIPTION

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRÉSENTATION DU PRÉSENT RÉCÉPISSÉ

2nd concours EXTERNE ouvert à compter du 10 août 2020 - Gardiens – filière sécurité des communes de Nouvelle-Calédonie

NOM :

PRÉNOM :

NÉ(E) LE :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de celle-ci 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec le Service des Ressources Humaines de la Ville du Mont-Dore – Tél : 43. 73. 43

COMMENT JUSTIFIER DE SA CITOYENNETÉ CALÉDONIENNE OU DE SA DURÉE DE RÉSIDENCE EN NOUVELLE-CALÉDONIE ?

LA CITOYENNETÉ CALÉDONIENNE

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale accompagnée de l'original qui vous sera rendue au moment du dépôt de votre dossier de candidature (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;

OU

- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original qui vous sera rendue au moment du dépôt de votre dossier de candidature. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit en tant qu'électeur.

LA DURÉE DE RÉSIDENCE

La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

Pour l'inscription au 1^{er} concours, la date de clôture des inscriptions étant fixée au 04 septembre 2020 et la durée de résidence pour se présenter au concours étant de 10 ans, **vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue allant du 04 septembre 2010 au 04 septembre 2020.**

Pour justifier de votre durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie vous avez la possibilité de fournir la photocopie des pièces suivantes :

- quittances de loyers (les factures d'eau, d'électricité ne sont pas recevables) ;
- attestations de logement établies par un organisme immobilier (les attestations d'hébergement ne sont pas recevables) ;
- certificats de scolarité ;
- avis d'imposition ;
- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).

Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée.

A SAVOIR :

Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

Les candidats mariés ou unis par un pacte civil de solidarité (PACS) depuis au moins 2 ans et résidents ensemble en Nouvelle-Calédonie verront leur durée de résidence en Nouvelle-Calédonie assimilée à :

- ▶ **10 ans de résidence lorsque le conjoint ou le partenaire est citoyen de la Nouvelle-Calédonie,**
- ▶ **celle de leur conjoint ou partenaire.**

Pour justifier du fait que vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir **l'ensemble** des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, ou l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ;
- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ;
- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.